

Achat en indivision qui paye l'impôt foncier ?

Par gerardd
Bonjour,
Trois amis et moi-même avons projeté d'acheter un bien immobilier en indivision. Qui devra payer l'impôt foncier ? qui recevra l'avis d'imposition ? merci
Par Isadore
Bonjour,
La taxe d'habitation sera à payer par le ou les occupants, à défaut par les indivisaires au prorata de leur part. Il y aura solidarité.
La taxe foncière sera due par chacun au prorata de ses parts, sans solidarité entre les indivisaires. Voyez ce lien : [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F263[/url]
Par yapasdequoi
Bonjour, Quel est l'objectif ? Y habiter ou le mettre en location? Dans les impôts, pensez aussi à l'imposition sur les revenus fonciers.
Par gerardd
si un co indivisaire refuse de payer sa part de la taxe foncière que pouvons nous faire ?
Par yapasdequoi
Vous payez votre part et c'est tout. C'est le Trésor Public qui devra engager une procédure de recouvrement pour l'indivisaire récalcitrant. Il arrive qu'il arrose "large" et dans ce cas il faudra justifier que vous avez bien payé la part qui vous incombe.
 Par gerardd
j'ai une amie qui m'a dit qu'il est arrivé dans sa famille qu' un seul des co indivisaires payait la taxe foncière parce que les co indivisaires étaient nombreux.
 Par yapasdequoi
C'est possible. Ensuite il peut leur demander de rembourser leur part.